

# Prêt à publier

## Zone à faibles émissions métropolitaine : La ville de Saint-Maurice s'engage pour la qualité de l'air

Saint-Maurice et d'autres communes volontaires participent à la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86, décidée par le vote du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 12 novembre 2018. Il s'agit de l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air, mieux respirer et mieux vivre.

Saint-Maurice, comme l'ensemble des communes du périmètre métropolitain, doit en effet répondre à une urgence sanitaire et climatique. Les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air y sont régulièrement dépassés. Selon Airparif, 1,3 millions de Franciliens respirent un air très pollué et l'agence Santé Publique France estime que 5 000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire métropolitain. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour réduire ces périodes de dépassement. Cette année, le Conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration rapide de la qualité de l'air.

Vous serez invités à vous prononcer sur le projet du 1<sup>er</sup> avril au 6 mai 2019, au travers d'une consultation citoyenne publique accessible directement en mairie ou en ligne (<https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net>). Cette consultation porte sur la 1<sup>ère</sup> étape de la ZFE, qui propose de restreindre, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la circulation des véhicules de plus de 20 ans (Crit'Air 5 et non classés) à l'intérieur de l'A86.

Dès 2017, la mise en place d'une zone à faibles émissions a été évoquée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), la reconquête d'un air de bonne qualité étant une priorité des 131 maires de la métropole. Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en vigueur, tout particulièrement pour les ménages les plus modestes, les artisans et les petites entreprises (aides de l'Etat, de la Métropole du Grand Paris, de la Région Île-de-France et de la ville de Paris).

La zone à faibles émissions doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces.

Les bénéfices de la ZFE s'étendront, bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

Pour en savoir davantage : [www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr](http://www.zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr)

Ville de Saint-Maurice

